



Kampala, 15 Juin 2019

N/Réf: 099/PDT/M23/2019

Transmis copie pour information à :

- S.E Yoweri KAGUTA MUSEVENI, Président de la République de l' OUGANDA, Pays Hôte des ex-combattants du M23 et membre de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs « CIRGL », **à Kampala/Ouganda**
- S.E Paul KAGAME, Président de la République du RWANDA, Pays hôte des ex- combattants du M23, et Membre de la CIRGL, **à Kigali/Rwanda**
- S.E JOAO LOURENCO, Président de la République d'Angola, Membre de la CIRGL et de la SADC, **à Luanda/Angola**
- S.E UHURU KENYANTA, Président de la République du KENYA, Membre de la CIRGL **à Nairobi/Kenya**
- S.E SALVA KIR, Président de la République du SOUDAN du Sud, membre de la CIRGL, **à Djouba/Soudan du Sud**
- S.E Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo, **à Kinshasa/RDC**
- S.E Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du BURUNDI, Membre de la CIRGL, **à Bujumbura/Burundi**
- S.E POMBE MAGUFULI, Président de la République Unie de la TANZANIE, Membre de la CIRGL et de la SADC ; **à Dar-es-Salam/Tanzanie,**
- S.E Faustin Archange TWADERA, Président de la République Centre Africaine, Membre de la CIRGL, **à Bangui/RCA**
- S.E Edgard LUNGU, Président de la République de la Zambie, Membre de la CIRGL et de la SADC, **à Lusaka/Zambie**
- S.E MOKGWEETSI, Président de la République du Botswana, membre de la SADC, **à Gaborone/Botswana**
- S.E FILIPE NYUSI, Président de la République de Mozambique, Membre de la SADC, **à Maputo/Mozambique**
- S.E Emmerson MNANGAGWA Président de la République du Zimbabwe, Membre de la SADC, **à Harare/Mozambique**
- S.E PETER MUTHARIKA, Président de la République Malawi et Membre de la SADC **à Lilongwe/Malawi**
- Sa Majesté LETSIE III, Roi du Royaume du Lesotho, Membre de la SADC, **à Maseru/Lesotho**
- S.E HAGE GEINGOB Président de la République Namibie et Membre de la SADC, **à Windhoek/Namibie**
- Sa Majesté MSWATI III, Roi du Swaziland et Membre de la SADC, **à Mbabane/Swaziland**
- S.E AMEENAH GURIB-FAKIM, Président d'Ile Maurice, Membre de la SADC, **à Port Louis/Ile Maurice**
- S.E Danny Faure Président de la République du Seychelles, Membre de la SADC, **à Victoria/Seychelles**
- S.E MOUSSA FAKI MAHAMAT, Secrétaire Général de l'Union Africaine **à Addis-Abeba/Ethiopie**
- Ambassadeur JUANG XIA, Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies dans la Région des Grands Lacs **à Nairobi/Kenya**
- S.E Mme LEILA ZERROUGUI, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en R.D.Congo, **à Kinshasa/RDC**
- Ambassadeur KOEN VARAVAEKE, Envoyé Spécial de l'Union Européenne dans la Région des Grands Lacs, **à Bruxelles/Belgique**
- Monsieur TAX STERGOMENA, Secrétaire de l'organe Exécutif de la SADC, **à Gaborone/Botswana**
- Monsieur MABURI MUITA, Secrétaire Exécutif de la CIRGL, **à Bujumbura/Burundi**

A Monsieur Ben Baruch Claude IBALANKY EKOLOMBA,
Coordonateur du Mécanisme National de Suivi, MNS en sigle
à
Kinshasa/Gombe

Object : Mise en œuvre des Déclarations de Nairobi du 12 décembre 2013

Monsieur le Coordonateur ;

Je voudrais, de prime à bord, vous saluer et vous féliciter pour votre nomination par le Chef de l'Etat aux fonctions de Coordonateur du Mécanisme National du Suivi de la mise en Œuvre de l'Accord-cadre signé à Addis-Abeba le 24 février 2013. Je vous souhaite pleins succès.

Le 12 décembre 2013, sous la médiation de la Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs, CIRGL en sigle et la facilitation des Nations-Unies, de l'Union Africaine, de l'Union Européenne, de la Communauté Economique des Pays d'Afrique Australe et des Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement Congolais et le Mouvement du 23 mars ont signé à Nairobi les Déclarations dites de Nairobi pour mettre fin au conflit armé et ouvrir la voie à un règlement pacifique de la crise qui les opposait.

Aux termes des engagements pris par les parties, spécialement en ce qui concerne la mise en œuvre, il a été convenu ce qui suit :

- Point 11.1 de la Déclaration du Gouvernement Congolais: « ***Le Suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la présente Déclaration seront assurés par le Mécanisme National de Suivi des engagements nationaux souscrits par la République Démocratique du Congo aux termes de l'Accord-cadre du 24 février 2013. A cette fin, le Mécanisme National de Suivi développera les critères de suivi nécessaires pour garantir un suivi efficace de ladite mise en œuvre.*** »
- Point 9 de la Déclaration du M23 : « ***Le M23 désignera, pour la mise en œuvre de ses engagements, un Coordonateur chargé de suivre cette mise en œuvre avec le Mécanisme National de Suivi établi en vertu de l'Accord-cadre pour la paix, la Sécurité et la coopération en RDC, signé à Addis-Abeba, Ethiopie, le 24 février 2013*** »

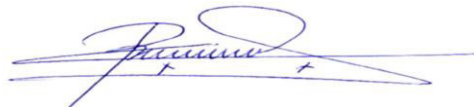
Par notre décision n° 025/PRES-M23/2014 du 12 mars 2014, nous avons désigné Monsieur René ABANDI comme Coordonateur pour le compte du M23 chargé de suivi de la mise en œuvre desdites déclarations au sein du MNS. En date du 10 Novembre 2015, aux termes de notre Décision N°26/PRES-M23 du 10 Novembre 2015, Monsieur Désiré RWIGEMA succédera à René ABANDI après la démission de celui-ci pour des raisons de convenance personnelle.

Sous la facilitation de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies dans la Région des Grands-Lacs, Monsieur Saïd DJINIT et en présence des représentants de l'Union Africaine, la CIRGL, la SADC, le Rwanda et l'Ouganda, deux rencontres importantes avaient été tenues au siège du Mécanisme National de Suivi à Kinshasa entre le MNS dirigé par Monsieur François MWAMBA TSHISHIMBI et notre délégation conduite par le Coordonateur désigné du M23 du 27 au 28 mai 2016 et du 27 au 28 juin 2016. Des avancées importantes dans la mise en œuvre des déclarations de Nairobi furent notées et un calendrier d'activités fut arrêté mais la conjoncture politique de l'époque n'avait pas permis de finaliser la mise en œuvre des différents engagements.

L'avènement d'un nouveau leadership dans le pays en janvier 2019 a certainement suscité l'espoir de voir, enfin, mis en œuvre l'ensemble des engagements contenus dans les déclarations de Nairobi pour la résolution pacifique des causes profondes des conflits et garantir une paix durable dans l'Est de la RDC. C'est pour cette fin que je vous écris pour obtenir de votre part le nouveau calendrier des travaux ci-haut évoqués en vue d'apprêter l'équipe du Coordonateur désigné du M23.

En attendant une suite de votre part, je vous réitère mes félicitations et vous souhaite le plein succès dans vos fonctions.

Le Président du Mouvement du 23 Mars



Bertrand BISIMWA